

UNIVERSITÉ DE TOULON
DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'ALTERNANCE
RÈGLEMENT DES ÉTUDES
DIPLÔME D'UNIVERSITÉ « PASSEPORT POUR REUSSIR ET S'ORIENTER » (PaRéO)
ANNEE UNIVERSITAIRE 2022 - 2023

Les présentes règles s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants, le règlement intérieur de l'université et la charte des examens :

- La Loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'Orientation et à la Réussite des Étudiants,
- Le Décret n°2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales de premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation, notamment son art. D612-12,
- Le Décret n° 2020-181 du 28 février 2020 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et fixant le pourcentage des meilleurs bacheliers de chaque lycée bénéficiant d'un accès prioritaire dans les formations de l'enseignement supérieur public
- Le décret n°2020-1273 du 20 octobre 2020 relatif aux labels « Formation supérieure de spécialisation » et « Passeport pour réussir et s'orienter »,
- L'arrêté du 1^{er} juin 2018 accordant à l'Université de Toulon en vue de la délivrance de diplômes nationaux de Capacité, Diplômes d'Accès aux Etudes Universitaires, Diplômes Universitaires de Technologie, Licences, Licences professionnelles, Masters, et Ecoles Doctorales,
- La délibération CA-2021-12 relative à l'approbation de la création du Diplôme d'Université « Passeport pour Réussir et s'Orienter »,

1. PRESENTATION

Contexte

A la suite de l'annonce par le Premier ministre, le 23 juillet 2020, du plan « 1 jeune, 1 solution », la ministre chargée de l'enseignement supérieur a décidé d'attribuer des labels à de nouveaux diplômes d'établissement post-bac d'une durée d'une année. Le label « Passeport pour réussir et s'orienter » (PaRéO) a ainsi été créé afin de garantir la qualité de cette nouvelle formation. Il s'agit d'une formation d'une année qui permet aux bacheliers qui hésitent entre différentes formations de réfléchir, mûrir et affiner leur projet d'étude, voire leur projet professionnel.

Le label PaRéO est attribué pour deux ans par une commission composée de la cheffe de la mission de l'orientation du scolaire vers le supérieur (MOSS), du chargé de mission orientation et réussite en licence auprès de la cheffe de service, des chargées de mission auprès de la directrice générale, d'un représentant du département des formations du cycle licence, d'un conseiller scientifique et pédagogique de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) et d'un représentant du monde académique désigné par la DGESIP. Au terme d'une année, les dispositifs de formation labellisés donneront lieu à un rapport d'activité, dont la trame sera transmise aux établissements en fin d'année universitaire.

L'université de Toulon a déposé un dossier de demande de labélisation pour le DU « « Passeport pour réussir et s'orienter » qui a été validé par le ministère chargé de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en décembre 2020.

Objectifs de la formation

Le D.U PaRéO a pour objectif d'offrir aux bacheliers une année pour réfléchir et mûrir leur projet professionnel. L'approche programme ainsi que les pédagogies actives seront au cœur de cette formation afin de rendre les étudiants acteurs de leurs apprentissages et de leur orientation. L'engagement personnel dans une mission d'intérêt général (type service civique) servira de support à la formation et permettra de donner du sens à l'ensemble des UE du tronc commun.

2. CONDITIONS D'ADMISSION

Le DU PaRéO est inscrit dans les formations accessibles sur la plateforme Parcoursup. Dans les conditions définies par l'article L 612-3 du Code de l'Education dans sa rédaction issue de la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018, l'étudiant est admis à s'inscrire au DU PaRéO s'il est titulaire :

- soit du baccalauréat,
- soit du diplôme d'accès aux études universitaires,
- soit d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du baccalauréat, en application de la réglementation nationale,

et s'il a reçu et accepté la proposition de l'université d'effectuer ce DU.

3. MODALITES D'ENSEIGNEMENTS

Le DU « Passeport pour Réussir et s'Orienter » n'est pas un diplôme national et ne donne pas lieu à l'attribution de crédits ECTS ; Le détail des Unités d'enseignement (UE) et Elément Constitutif d'Unité d'Enseignement (ECUE) est présenté dans le tableau annexé au présent règlement.

Compétences visées à l'issue de la formation

- Construire un parcours de formation en adéquation avec son projet professionnel
- Réaliser une présentation orale de soi et de son projet de formation argumentée, détaillée et professionnelle (parcours, projets, motivations)
- Mettre en place des actions pour développer et entretenir son réseau professionnel
- Appliquer des méthodes de travail en adéquation avec ses propres stratégies d'apprentissage
- Maîtriser les bases en français (oral/écrit), anglais et informatique
- Savoir construire et conduire un projet collectif

Accompagnement à l'orientation

L'accompagnement à l'orientation est au cœur du projet et s'appuie principalement sur les quatre étapes du modèle théorique de l'ADVP (activation du développement vocationnel et personnel) : exploration, cristallisation, spécification, réalisation. Plusieurs thématiques sont abordées au travers d'ateliers collectifs s'appuyant sur la pédagogie expérientielle : identifier ses valeurs, ses forces et ses leviers de motivation, valoriser ses compétences à l'aide d'un e-portfolio, définir sa conception de la réussite, apprendre à construire son réseau professionnel. Dans le cadre de la phase d'exploration, le logiciel Pass'avenir de la fondation JAE (Jeunesse Avenir Entreprise) fait partie des supports utilisés et les étudiants sont accompagnés dans son utilisation. Tout au long de l'année, les étudiants bénéficient d'un suivi individuel.

Gestion de projet

La gestion de projet est un module professionnalisant qui a pour but de mobiliser les étudiants, quels que soient leurs parcours initiaux, autour de la réalisation de projets de groupe. Elle leur permet ainsi d'acquérir des compétences transverses fondamentales (esprit d'équipe, organisation, communication, créativité, prise de décision, résolution de problèmes, ...) tout en les amenant à être plus investis de leur formation.

Découverte du monde professionnel

La découverte du monde professionnel s'articule autour de plusieurs activités :

- Le stage, d'une durée de 4 semaines minimum, est obligatoire pour tous les étudiants et peut être substitué par un service civique. Les expériences complémentaires en adéquation avec le projet d'orientation de l'étudiant sont également possibles à l'issue de la soutenance d'orientation.
- Les conférences des partenaires socio-professionnels
- Les visites d'entreprise
- Les événements dédiés à l'emploi et aux entreprises sur le bassin de Toulon Provence Méditerranée

Partenariats

Les partenaires du DU participent à des cours, des ateliers et/ou des conférences obligatoires auprès des étudiants :

- Article 1
- Job IRL
- L'Alternative
- Evocae
- Lit'Up
- Maison de l'emploi
- Maison de l'étudiant et Information Jeunesse
- My Job Glasses
- Unicef
- Ticket For change

Organisation

La formation se déroule de septembre à mars. Après la soutenance du projet d'orientation ~~qui se déroule fin mars~~, l'étudiant peut réaliser une expérience professionnelle ou personnelle en lien avec son projet d'orientation (stages conventionnés, expériences à l'étranger, etc.) jusqu'au 31 août de l'année universitaire.

Les dates clés de l'année universitaire sont les suivantes :

- Journées de pré-rentree et début des cours : début septembre
- Stage : 4 semaines en janvier
- Fin des cours : fin mars

Lieux : Université de Toulon, campus de La Garde et campus de Toulon

4. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET CALCUL DES NOTES

Nature des épreuves

Tout au long de l'année, les matières sont évaluées en contrôle continu. Le contrôle continu est constitué de plusieurs évaluations, dont une évaluation de l'assiduité et de la participation à l'enseignement.

Certaines matières ne font pas l'objet d'une évaluation, mais d'un contrôle d'assiduité (« enseignement suivi ») et participent à la note de la soutenance du projet d'orientation de l'UE 22.

En fin de parcours, le DU donne lieu à une soutenance du projet d'orientation, qui se déroule fin mars, avant la fin de la saisie des vœux sur la plateforme Parcoursup. Lors de cette soutenance, l'étudiant présente son projet d'orientation en le mettant en perspective avec les résultats obtenus dans le DU, son expérience en stage ou en service civique, son projet professionnel et les vœux saisis sur la plateforme Parcoursup. L'objectif est de mettre l'étudiant dans une position autoréflexive sur son parcours au sein du dispositif et sur son projet d'orientation à venir. Il est demandé à l'apprenant de faire un retour étayé :

- Sur son parcours au sein du DU
- Sur le bilan de vos expériences et vos apprentissages
- Sur ses projets à court terme à l'issue du DU (fin d'année universitaire)
- Sur son projet de formation pour la rentrée à venir
- Sur ses projets personnels et professionnels à plus long terme

La note de soutenance de projet d'orientation est affectée d'un coefficient 10. Elle résulte de la moyenne pondérée des quatre notes ci-dessous :

- Rapport de stage ou service civique (coefficient 1)
- Rapport de projet d'orientation (coefficient 2)
- Soutenance orale (coefficient 1)
- Assiduité, implication, progression (coefficient 2)

Après l'obtention du DU, l'équipe pédagogique édite une fiche d'orientation accompagnant le dossier de l'étudiant, et indiquant les appréciations des professeurs et l'implication de l'étudiant tout au long de l'année.

Calcul des notes

La note de l'UE est obtenue en effectuant la moyenne des notes des ECUE affectées de leur coefficient.

La note de l'année est obtenue en effectuant la moyenne des notes des UE affectées de leur coefficient.

Absence aux épreuves

Toute absence à une épreuve de contrôle continu est sanctionnée par la note de 0/20.

Un étudiant absent pour raison grave et dûment justifiée à une ou des épreuves de contrôle continu ou à un examen terminal, peut faire, dans les huit jours au plus tard qui suivent la ou les épreuves concernée(s), une demande au président du jury du DU, afin qu'une (ou des) évaluation(s) de remplacement soit (soient) organisée(s). Il se procure le formulaire adéquat auprès du secrétariat pédagogique du DU. Cette disposition ne confère aucun droit pour l'étudiant. Si l'épreuve de remplacement est accordée, elle prend la forme décidée par l'enseignant concerné.

Dispositif spécial applicable en cas d'aggravation de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19

Les modalités de contrôles de connaissances sont susceptibles d'être modifiés durant la période prévue dans le calendrier universitaire en raison de l'évolution de la crise sanitaires et des mesures réglementaires. Pour y faire face, les modalités de contrôle des connaissances pourront être organisées entièrement à distance.

Ce dispositif s'applique par dérogation aux règles de droit commun prévues dans le présent règlement.

5. MODALITES D'ACQUISITION DES CREDITS EUROPEENS ET REGLES DE PROGRESSION

Admission au diplôme

L'obtention du DU nécessite la réalisation d'un stage de 4 semaines et un minimum de 10/20 de moyenne générale.

Mentions

Les mentions sont délivrées en fonction de la moyenne générale obtenue par l'étudiant à l'ensemble des UE :

- Moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 : mention passable
- Moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 : mention assez bien
- Moyenne générale supérieure ou égale à 14/20 : mention bien
- Moyenne générale supérieure ou égale à 16/20 : mention très bien

Session

Le diplôme est en session unique.

6. ABSENCE, FRAUDE AUX EXAMENS ET PLAGIAT

Obligation d'assiduité

La participation à tous les cours, ateliers et conférences et aux entretiens individuels d'orientation est obligatoire. Toute absence devra être justifiée au plus tard dans les huit jours qui suivent.

En cas d'absence injustifiée à plus d'une séance de cours évalué en contrôle continu, l'absence est sanctionnée par une note de 0/20 à la matière (ECUE).

En cas d'absence injustifiée à plus de trois séances de cours, atelier ou conférence non évalués en contrôle continu (enseignement suivi), l'absence est sanctionnée par une note de 0/20 à la composante « Assiduité, implication, progression » de la note de soutenance de projet d'orientation.

En cas d'absence injustifiée à un entretien individuel d'orientation, l'absence est sanctionnée par une note de 0/20 à la composante « Assiduité, implication, progression » de la note de soutenance de projet d'orientation.

Pour toutes autres dispositions, la charte des examens de l'UTLN s'applique.

Fraude aux examens et plagiat

La fraude est passible de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Le plagiat est passible de peine pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 500 000 € d'amende.

Consulter la Charte des examens sur le site de l'Université.

ANNEXE

Service	DFPA
Champ disciplinaire	Pluridisciplinaire
Domaine(s) de formation	Pluridisciplinaire
Intitulé du diplôme	Diplôme Universitaire "Passeport pour Réussir et s'Orienter" (PaRéO)
Année du diplôme	2022-2023
Effectifs du diplôme	25
Responsables pédagogiques	Dorothee Brécard
Correspondant DFPA	Marie Fogliani

CODES	MATIÈRES	Coef.	TD	MCC	NBR GRPES	Heures étudiant / semestre	TOTAL HETD / année
UE1	COMPETENCES FONDAMENTALES	5	97			97	97
1a	Expression écrite en français : projet Voltaire	1	15	CC	1	15	15
1b	Expression orale en français	1	15	CC	1	15	15
1c	Introduction à la gestion de projet		30	ens. Suivi	1	21	21
1d	Anglais	1	20	CC	1	21	21
1e	Informatique-et numérique	1	15	CC	1	15	15
1f	Culture générale	1	10	CC	1	10	10
UE2	APPRENDRE A S'ORIENTER ET REUSSIR	1	65			65	152
2a	Apprendre à se connaître pour mieux s'orienter		15	ens. suivi	2	15	30
2b	Portefeuille de compétences		10	ens. Suivi	1	10	10
2c	Projet Professionnel et Techniques de Recherche d'Emploi	1	15	ens. Suivi	1	15	15
2d	Apprendre à apprendre et méthodologie de recherche documentaire		10	ens. suivi	1	10	10
2e	Découverte du monde professionnel et associatif		12	ens. suivi	1	12	12
2f	Accompagnement individuel au projet d'orientation		3		25	3	75
UE3	INITIATION AUX PARCOURS		8			8	8
3a	Sciences		4	ens. suivi	1	4	4
3b	Société		4	ens. suivi	1	4	4
UE4	INITIATION AUX PARCOURS (UE à choix A ou B)						
UE4A	PARCOURS A : SCIENCES	4	80			80	80
4a1	Sciences de la vie et de la terre	1	20	CC	1	20	20
4a2	Physique	1	20	CC	1	20	20
4a3	Mathématiques	1	20	CC	1	20	20
4a4	STAPS - Activités physique adaptée et santé	1	20	CC	1	20	20
UE4B	PARCOURS B: SOCIETE	4	80			80	80
4b1	Initiation au Droit	1	20	CC	1	20	20
4b2	Introduction à la gestion	1	20	CC	1	20	20
4b3	Problèmes économiques contemporains	1	20	CC	1	20	20
4b4	Information - Communication	1	20	CC	1	20	20
UE5	ENGAGEMENT ET PROJET PROFESSIONNEL	12	31			31	115
5a	Stage ou service civique et soutenance de projet d'orientation	10	1	CC	25	1	25
5b	Gestion de projet	2	30	CC	3	30	90